

HONORAIRES DE TRANSACTIONS POUR LA VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

Biens compris entre 0 et 500 000 €

Honoraires : 6% TTC

Biens compris entre 500 001 € et 2 000 000 €

Honoraires : 5% TTC

Biens au-delà de 2 000 001 €

Honoraires : 4% TTC

Nos honoraires sont à la charge des acquéreurs

Notre cabinet n'intervient que dans le cadre de transactions de vente

* La TVA applicable sur nos honoraires est de 20%

En application de la loi ALUR, du 01 janvier 2015